PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 JANVIER 2018 À 19 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire, Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers, Marco Bellefeuille

Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis

Est absente,

Madame la conseillère Stéphanie Labelle

+++

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE</u>

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-14 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant le point <u>40.1 - Affaires nouvelles - Demande d'appui – UPA - Taxation foncière agricole</u>

- 1. Ouverture de la séance Mot du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2017 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 21 décembre 2017 et le 9 janvier 2018
- Comité consultatif d'urbanisme Dépôt du procès-verbal du 8 janvier 2018, rouvert le 16 janvier 2018
- 5. Demandes de dérogations mineures
- 5.1 Sébastien Hubert 6756, rue Wanner Lot 5 352 706 Zone R1-6 du Règlement de zonage numéro 402 Bâtiment principal
- Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 6.1 Nadine Clément & Richer Blier 3520, rue Pine Lot 4 994 544 Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-Ville) Règlement numéro 508-93 Rénovation du bâtiment principal
- 6.2 Mathieu Pitre & Roxanne Dowling (3501), rue Rosemary Partie du lot 5 959 959 Zone 1 au PIIA (Secteur Rive-Ouest) Règlement numéro 1012 Construction d'un bâtiment principal

AVIS DE MOTION

- 7. Avis de motion Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs et les feux d'artifice
- 8. Avis de motion Règlement numéro 116-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Crystal
- Avis de motion Règlement numéro 117-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Johanne
- Avis de motion Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon
- 11. Avis de motion Règlement numéro 86-2016-2 modifiant le Règlement numéro 86-2016 et son amendement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de modifier certains pouvoirs de délégation et leurs modalités d'exercice
- 12. Avis de motion Règlement numéro 103-2016-1 modifiant le Règlement 103-2016 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'adjudication de contrats pour services professionnels afin de se conformer aux dispositions de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*

- 13. Avis de motion Règlement numéro 09-2004-1 abrogeant le Règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, en cas de préjudice matériels ou de dommages-intérêts
- 14. Avis de motion Règlement numéro 372-89-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone publique P1-44 à même des parties des zones C4-43 et R2-101

PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 15. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64
- 16. Adoption du projet de Règlement numéro 09-2004-1 abrogeant le Règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, en cas de préjudice matériels ou de dommages-intérêts

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Première période de questions

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. Octroi de contrat – Achat d'un camion – Service de la sécurité incendie

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 19. Modification au protocole d'entente Phase 1 Projet domiciliaire Aménagement Lac aux Sources inc. Report de la date d'échéance de fin des travaux
- 20. Approbation du plan image pour lotissement Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels M. Martin Coutu Lot 6 053 005 Matricule 8397-95-7794
- 21. Cession de puits artésiens Propriétés sises au 4422 et 4893, chemin Carroll Débranchement du Lac Vail
- 22. Plan d'élimination des raccordements inversés
- 23. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Dossier N° 00026352-1-62037 (14) 2017-07-03-47
- 24. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Dossier N° 00026004-1-62037 (14) 2017-06-15-54
- 25. Projet d'achat regroupé Région de Lanaudière Appareils de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable Service de la sécurité incendie
- 26. Demande d'aide financière Projet d'achat regroupé Appareils de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable Service de la sécurité incendie
- 27. Reconnaissance 20 ans de services distingués M. Richard Bélisle Service de la sécurité incendie
- 28. Soutien financier Persévérance scolaire 2018
- 29. Renouvellement Adhésion annuelle 2018 Chambre de commerce de Rawdon
- 30. Renouvellement Adhésion annuelle 2018 Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- 31. Révision budgétaire 2017 Office municipal d'habitation (OMH)
- 32. 40e anniversaire de la St-Patrick Dimanche 18 mars 2018 Diverses demandes
- 33. Autorisation de signature Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques et rapport financier
- 34. Autorisation de signature Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes Ministère de la Culture et des Communications
- 35. Fondation du collège Esther-Blondin Vins, fromage et tapas
- 36. Événement Mixo-Gastronomique École Marie-Anne
- 37. Demande de soutien financier Les filles d'Isabelle

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

- 38. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
- 38.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
- 38.2 Liste des chèques émis
- 38.3 Liste des chèques annulés
- 38.4 Liste des prélèvements
- 38.5 Liste des engagements
- 38.6 Liste des virements budgétaires

- 38.7 Journal des salaires nets
- Correspondance
- 40. Affaires nouvelles
- 40.1 Demande d'appui UPA Taxation foncière agricole (AJOUTÉ)
- 41. Parole aux conseillers
- 42. Deuxième période de questions
- Levée de la séance
- 3. <u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 21 DÉCEMBRE 2017 ET LE 9 JANVIER 2018</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2017 à 19 h 30, ainsi que des séances extraordinaires tenues le 21 décembre 2017 à 17h et le 9 janvier 2018, à 19h et à 20h a été remise aux membres du conseil.

18-15 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2017 à 19 h 30, ainsi que des séances extraordinaires du conseil tenues le 21 décembre 2017 à 17h et le 9 janvier 2018, à 19h et 20h, tel que remis aux membres du conseil.

- 4. <u>COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018, ROUVERT LE 16 JANVIER 2018</u>
- 18-16 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 janvier 2018, rouvert le 16 janvier 2018.
 - 5. <u>DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES</u>
 - 5.1 <u>SÉBASTIEN HUBERT 6756, RUE WANNER LOT 5 352 706 ZONE RI-6 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 BÂTIMENT PRINCIPAL</u>

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 8 janvier 2018, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Sébastien Hubert visant à rendre conforme la résidence et son garage attaché localisés au 6756, rue Wanner, à un minimum de 6,3 mètres de la limite arrière en lieu et place de la marge arrière minimale exigée de 7,5 mètres en vertu de l'article 6.2.1 c) du règlement de zonage n° 402.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2017-01150, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. <u>DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA</u>

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 janvier 2018, rouverte le 16 janvier 2018.

18-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 <u>Nadine Clément & Richer Blier 3520, rue pine lot 4 994 544 zone 6 au</u> <u>Piia (Secteur Centre-Ville) – Règlement Numéro 508-93 – Rénovation du</u> <u>Bâtiment Principal</u>
- 6.2 <u>MATHIEU PITRE & ROXANNE DOWLING (3501), RUE ROSEMARY PARTIE DU LOT 5 959 959 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</u>

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires

définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AVIS DE MOTION

- 7. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS ET LES FEUX D'ARTIFICE</u>
- 18-19 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs et les feux d'artifice.
 - 8. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2018 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRIVÉE CRYSTAL</u>
- 18-20 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 116-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Crystal.
 - 9. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 117-2018 RELATIF À DES TRAVAUX</u> D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRIVÉE JOHANNE
- 18-21 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 117-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Johanne.
 - 10. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON</u>
- 18-22 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon.
 - 11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016 ET SON AMENDEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE MODIFIER CERTAINS POUVOIRS DE DÉLÉGATION ET LEURS MODALITÉS D'EXERCICE
- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 86-2016-2 modifiant le Règlement numéro 86-2016 et son amendement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de modifier certains pouvoirs de délégation et leurs modalités d'exercice.
 - 12. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 103-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 103-2016 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ADJUDICATION DE CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE LA LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS
- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 103-2016-1 modifiant le Règlement numéro 103-2016 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'adjudication de contrats pour services professionnels afin de se conformer aux dispositions de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.
 - 13. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004 RELATIF AUX INDEMNITÉS PAYABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX, EN CAS DE PRÉJUDICE MATÉRIELS OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS
- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 09-2004-1 abrogeant le Règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, en cas de préjudice matériels ou de dommages-intérêts.

- 14. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PUBLIQUE PI-44 À MÊME DES PARTIES DES ZONES C4-43 ET R2-101</u>
- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone publique P1-44 à même des parties des zones C4-43 et R2-101.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C4-64

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 décembre 2017.

18-27 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C4-64, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2004 RELATIF AUX INDEMNITÉS PAYABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX, EN CAS DE PRÉJUDICE MATÉRIELS OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 9-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux a été adopté le 9 novembre 2004, régissant les indemnités suite aux préjudices matériels ou de dommages-intérêts subis par le demandeur en raison de l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est désuet et qu'il y a lieu de l'abroger;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-28 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 09-2004-1 abrogeant le Règlement numéro 09-2004 relatif aux indemnités payables aux membres du conseil municipal, aux fonctionnaires et employés municipaux, en cas de préjudice matériels ou de dommages-intérêts.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. <u>Première période de Questions</u>

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. <u>OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 22 décembre 2017 auprès de trois (3) soumissionnaires potentiels pour l'achat d'un camion pour le Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission en date du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme et a été déposée par l'entreprise S.R. Bourgeois et frère Ltée, pour un montant de 46 455,65 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

ENTREPRISE	OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
S.R. Bourgeois & Frère Ltée	46 472,90 \$ Corrigée à 46 455,65 \$	Non-conformités mineures

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

18-29 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion pour le Service de la sécurité incendie à l'entreprise S.R. Bourgeois et frère Ltée, pour un montant de 46 455,65 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00016 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19. <u>MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PHASE 1 – PROJET DOMICILIAIRE - AMÉNAGEMENT LAC AUX SOURCES INC. – REPORT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE FIN DES TRAVAUX</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-343 adoptée à la séance du conseil du 11 septembre 2012, mandatant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux pour la phase 1 du projet domiciliaire de Aménagement Lac aux Sources inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée par les parties le 27 janvier 2016 et que selon les termes de ladite entente, les travaux devaient être terminés au plus tard le 30 décembre 2017;

CONSIDÉRANT une demande afin que soit reportée la date de la fin des travaux au plus tard le 30 décembre 2018:

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable;

18-30 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la demande afin que soit modifiée l'entente portant sur la réalisation des travaux pour la phase 1 du projet domiciliaire d'Aménagement Lac aux Sources inc., reportant la date de la fin des travaux au plus tard le 30 décembre 2018.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, la convention de modification du protocole d'entente ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

20. <u>APPROBATION DU PLAN IMAGE POUR LOTISSEMENT – CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – M. MARTIN COUTU – LOT 6 053 005 – MATRICULE 8397-95-7794</u>

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) déposé concernant le lot numéro 6 053 005, préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2017, sous le numéro 36 295 de ses minutes et portant le numéro de dossier 25 112, pour M. Martin Coutu;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image ainsi que la détermination d'une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du règlement de lotissement numéro 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des lots projetés numéros 6 166 339, 6 166 340 et 6 166 341 sans service sont conformes au règlement de lotissement numéro 404;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'adjoint à la direction générale responsable du développement durable.

18-31 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan projet de lotissement (plan image) déposé concernant le lot numéro 6 053 005 préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2017, sous le numéro 36 295 de ses minutes et portant le numéro de dossier 25 112, pour M. Martin Coutu.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à dix pourcent (10%) de la valeur uniformisée applicable à la superficie concernée par le développement résidentiel de 282 502 mètres carrés. Cette somme sera établie lors de la première opération cadastrale.

21. <u>CESSION DE PUITS ARTÉSIENS – PROPRIÉTÉS SISES AU 4422 ET 4893, CHEMIN CARROLL - DÉBRANCHEMENT DU LAC VAIL</u>

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en service de la nouvelle usine de traitement de l'eau potable St-Patrick, la Municipalité a procédé au débranchement du Lac Vail en tant qu'une des sources d'eau potable municipale;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce débranchement, certaines propriétés ne bénéficient plus du service d'approvisionnement en eau potable provenant du Lac Vail, dont les propriétés sises au 4422 et 4893, chemin Carroll;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que la Municipalité procéderait au forage et à la mise en service de puits artésiens sur chacune de ces deux propriétés et qu'elle doit maintenant procéder à la cession de ces puits aux propriétaires respectifs des deux immeubles.

18-32 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De céder tous les droits, titres et intérêts que la Municipalité pourrait détenir dans les puits artésiens forés sur les lots sis au 4422 et au 4893, chemin Carroll à leurs propriétaires respectifs, et ce, sans aucune garantie légale, aux risques et périls des cessionnaires.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

22. <u>PLAN D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme PIQM 525148;

CONSIDÉRANT l'élaboration de ce plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés;

18-33 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial de la Municipalité de Rawdon.

Que le conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMOT pour compléter les documents de la réclamation finale du programme PIQM 525148.

23. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DOSSIER N° 00026352-1-62037 (14) - 2017-07-03-47

CONSIDÉRANT la subvention maximale de 12 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires accordée à la Municipalité par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'exercice financier 2017-2018, pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur les rues Lajeunesse et Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attester de la réalisation des travaux autorisés au plus tard le 16 février 2018.

18-34 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur les rues Lajeunesse et Promenade-du-Lac, pour un montant subventionné maximal de 12 000 \$ échelonné sur trois années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses soumises à Transports Québec sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

24. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DOSSIER N° 00026004-1-62037 (14) - 2017-06-15-54

CONSIDÉRANT la subvention maximale de 36 000 \$ accordée à la Municipalité par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'exercice financier 2017-2018 pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur les rues Lajeunesse et Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attester de la réalisation des travaux autorisés au plus tard le 16 février 2018.

18-35 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur les rues Lajeunesse et Promenade-du-Lac, pour un montant subventionné maximal de 36 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses soumises à Transports Québec sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

25. <u>PROJET D'ACHAT REGROUPÉ - RÉGION DE LANAUDIÈRE - APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QU'il existe un projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il existe parallèlement un projet de ravitaillement en air respirable pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la prévention des incendies de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite la création d'un comité régional pour procéder à l'analyse des différents équipements disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE la participation audit comité a pour objectif de déterminer les besoins de chacun et n'engage aucunement les municipalités participantes à procéder à un achat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de chacune des municipalités participantes devra se prononcer sur leur participation à l'achat regroupé seulement à la fin des travaux dudit comité.

18-36 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De signifier l'intérêt de la Municipalité de Rawdon au Service de la prévention des incendies de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour le projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire et/ou de ravitaillement en air respirable pour la région de Lanaudière.

De déléguer le directeur du Service de la sécurité pour agir à titre de représentant de notre municipalité sur le comité régional créé à cet effet.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution. 26. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'ACHAT REGROUPÉ – APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie souhaite effectuer le remplacement de ses appareils respiratoires au cours de l'année 2018 et qu'il existe, en parallèle, un projet de ravitaillement en air respirable partagé avec d'autres services incendies de la région;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant une mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, le tout en respect des dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée peut représenter 50 % du projet, jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$:

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon désire présenter une demande d'aide financière conjointe avec les services incendies de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et de la Ville de Joliette.

18-37 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conjointe avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et de la Ville de Joliette, dans le but de faire l'acquisition d'un système de ravitaillement en air respirable.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

27. <u>RECONNAISSANCE - 20 ANS DE SERVICES DISTINGUÉS - M. RICHARD BÉLISLE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Bélisle est à l'emploi de la Municipalité depuis le 1er janvier 1998;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaitre et souligner les 20 années de services distingués de Monsieur Bélisle au sein du Service de la sécurité incendie de Rawdon et que ce dernier soit honoré à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande aux autorités gouvernementales compétentes afin que la Médaille de pompiers pour 20 ans de services distingués soit délivrée à Monsieur Bélisle.

18-38 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De reconnaitre et souligner les 20 années de services distingués de Monsieur Richard Bélisle au sein du Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon et de le remercier pour ses années de service à la communauté.

Qu'une cérémonie officielle soit tenue lors de la délivrance de la distinction, le cas échéant.

28. SOUTIEN FINANCIER – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 12 au 16 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la persévérance scolaire constitue une priorité et un enjeu important pour le développement de ses jeunes citoyens et de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer les écoles primaires situées sur le territoire dans leurs activités lors de ces journées de la persévérance scolaire, en leur offrant un soutien financier.

18-39 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement de 250 \$ à titre de soutien financier dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, à chacune des écoles primaires situées sur le territoire de la Municipalité.

Le certificat de crédit numéro 2018-00010 est émis pour autoriser cette dépense.

29. <u>Renouvellement - Adhésion Annuelle 2018 - Chambre de Commerce de Rawdon</u>

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Rawdon est en campagne de renouvellement des cotisations annuelles de ses membres.

18-40 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité en tant que membre de la Chambre de commerce de Rawdon pour l'année 2018 au montant annuel de 323,37 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire d'adhésion.

Le certificat de crédit numéro 2018-00011 est émis pour autoriser cette dépense.

30. <u>RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ANNUELLE 2018 - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement et les frais d'adhésion reçus pour l'année 2018-2019 lesquels s'élèvent à 2 591,62 \$ plus les taxes applicables.

18-41 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2018-2019, pour un montant de 2 591,62 \$ plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2018-00012 est émis pour autoriser cette dépense.

31. <u>RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)</u>

CONSIDÉRANT la révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de Rawdon en date du 8 décembre 2017, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 % selon le montant révisé, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé n'apporte aucune modification au montant précédemment approuvé.

18-42 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation (OMH) telle que présentée.

32. <u>40^E Anniversaire de la St-Patrick – Dimanche 18 mars 2018 - Diverses demandes</u>

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la St-Patrick est à organiser le 40° anniversaire de la fête de la St-Patrick à Rawdon, qui se déroulera le dimanche 18 mars 2018;

CONSIDÉRANT une demande de soutien à la Municipalité dont le prêt de locaux et de matériel, l'utilisation de sites appartenant à la Municipalité, des fermetures de rues, l'autorisation de vendre des boissons et de la nourriture, la participation du Service de la sécurité incendie et du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'une visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois.

18-43 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser, au besoin, l'accès au Centre Metcalfe le 18 mars 2018 de 15 h à 16 h pour les bénévoles;

D'autoriser l'accès au chalet de la plage et son stationnement le 18 mars 2018 de 10 h à 17 h, notamment pour le départ des chars allégoriques.

D'accorder l'aide matérielle nécessaire à la tenue de l'événement, la présence du Service de la sécurité incendie ainsi que le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la fermeture temporaire, entre 11h30 et 18 h, des sections de rues suivantes :

- une partie de la rue Church, entre la 1ere et la 4e Avenue
- une partie de la 3^e Avenue, entre les rues Church et Metcalfe
- une partie de la rue Metcalfe, entre la 3e et la 4e Avenue
- une partie de la 4^e Avenue, entre les rues Metcalfe et Queen
- une partie de la rue Queen, entre la 4e et la 8e Avenue
- une partie de la 8^e Avenue, de la rue Queen jusqu'au site du parc Nichol

D'appuyer la demande de fermeture temporaire de rues auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, concernant les rues sous sa juridiction.

D'autoriser la tenue de kiosques de vente de nourriture et d'alcool à la place publique Rawdon et sur la rue Queen, conditionnellement à l'obtention des permis à cet effet auprès des ministères concernés.

D'autoriser la visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois ainsi que l'affichage de pancartes à différents endroits sur le territoire de Rawdon, en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

33. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER</u>

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que l'obligation de produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être signés par l'autorité compétente de la Municipalité et/ou par la personne responsable de la bibliothèque.

18-44 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances et la directrice du Service des loisirs et de la culture à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatif à l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que le rapport financier.

34. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</u>

CONSIDÉRANT les subventions disponibles au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme pour les Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

18-45 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention avec le Ministère de la Culture et des Communications.

35. <u>FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN – VINS, FROMAGE ET TAPAS</u>

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour assister au 20° anniversaire de la soirée vins, fromages et tapas au profit de la Fondation Collège Esther-Blondin, au coût de 125 \$ le billet.

18-46 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le 20^e anniversaire de la soirée vins, fromages et tapas au profit de la Fondation du collège Esther-Blondin.

Le certificat de crédit numéro 2018-00013 est émis pour autoriser cette dépense.

36. <u>ÉVÉNEMENT MIXO-GASTRONOMIQUE – ÉCOLE MARIE-ANNE</u>

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de l'école Marie-Anne pour assister à l'Événement Mixo-Gastronomique au coût de 125 \$ le billet.

18-47 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour assister à l'Événement Mixo-Gastronomique de l'école Marie-Anne.

Le certificat de crédit numéro 2018-00014 est émis pour autoriser cette dépense.

37. <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - LES FILLES D'ISABELLE</u>

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier reçue de l'organisme Les filles d'Isabelle dans le cadre de leur activité de la journée d'accueil 2018 qui se déroulera à l'Église Marie Reine du Monde:

18-48 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier d'un montant de 400 \$ à l'organisme Les filles d'Isabelle dans le cadre de leur activité de la journée d'accueil 2018.

Le certificat de crédit numéro 2018-00015 est émis pour autoriser cette dépense.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

38. <u>APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017.

18-49 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

38.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS</u>

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017 au montant de 700 503.45 \$

38.2 <u>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS</u>

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 33 041 à 33 261) au 12 janvier 2018 totalisant 1 268 068,59 \$

38.3 <u>LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS</u>

D'approuver la liste des chèques annulés au 12 janvier 2018

38.4 <u>LISTE DES PRÉLÈVEMENTS</u>

D'approuver la liste des prélèvements (nos 4 426 à 4 522) au 12 janvier 2018 totalisant 274 556,77 \$

38.5 <u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u>

D'approuver la liste des engagements au 17 janvier 2018 totalisant 3 212 007.53 \$

38.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 décembre 2017 totalisant 12 141,00 \$

38.7 <u>JOURNAL DES SALAIRES NETS</u>

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de décembre 2017 totalisant 258 058,24 \$

- 39. <u>CORRESPONDANCE</u>
- 40. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
- 40.1 <u>DEMANDE D'APPUI UPA TAXATION FONCIÈRE AGRICOLE</u>

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation rapide de la valeur des terres accroît la pression sur le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) à chaque renouvellement du rôle d'évaluation foncière et que cette hausse s'est accélérée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'entre 2010 et 2016, les taxes totales des producteurs agricoles admissibles au PCTFA ont crû de 44,2 millions de dollars tandis que le versement du MAPAQ aux municipalités équivalent auxdites taxes a augmenté de 30,6 millions de dollars;

CONSIDÉRANT la crainte, maintes fois décriée et maintenant concrétisée, que l'augmentation des taxes foncières attribuées au secteur agricole crée une pression accrue sur le PCTFA qui a finalement occasionné un dépassement du plafond de la croissance des coûts du programme;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016, les coûts du PCTFA ont dépassé de 4,3 % le plafond d'augmentation fixé par la Loi, qu'il est aujourd'hui réclamé aux producteurs agricoles le remboursement de ce dépassement de coûts pour un montant total de 6,3 millions de dollars et qu'il peut être anticipé que la situation se répètera les prochaines années;

CONSIDÉRANT la tentative du gouvernement du Québec d'instaurer unilatéralement une réforme du PCTFA qui fut dénoncée à la fois par les producteurs agricoles et les municipalités ce qui a amené le gouvernement à abolir la réforme mise en place et de réintroduire le programme existant avant ladite réforme;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'abolition de la réforme du PCTFA, la problématique de la taxation foncière agricole liée à la hausse de la valeur des terres et leur mode d'évaluation demeure entière;

CONSIDÉRANT QUE la solution passe inévitablement par une réforme globale de la taxation foncière agricole et qu'à cet effet, il est nécessaire d'assurer la collaboration des représentants du monde municipal, de l'UPA et des autorités gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre québécois de l'Agriculture qu'une table de travail, composée des parties susmentionnées, sera mise en place pour identifier les solutions à privilégier en matière de taxation foncière à l'égard des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QU'entretemps, avant qu'une réforme soit adoptée, les producteurs continueront de faire l'objet des préjudices de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT les mesures transitoires proposées par l'UPA, soit :

- l'annulation des factures émises aux producteurs pour l'année 2016 pour le remboursement des crédits de taxes
- la suspension de l'application du plafond de la croissance des coûts pour l'année 2017 et suivante
- l'adoption d'un plafond de l'évaluation foncière des immeubles agricoles ainsi que du taux de taxation (avec mécanisme de compensation pour les municipalités);

18-50 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De demander au gouvernement du Québec :

- D'adopter les mesures transitoires proposées par l'UPA.
- De s'assurer que les travaux de la table de travail visant à revoir le système de fiscalité foncière agricole annoncés par le ministre québécois de l'Agriculture permettront l'adoption de solutions durables dans les plus brefs délais.

41. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le conseiller Renald Breault donne un complément d'information sur le point numéro 40.1 à l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau donne des informations sur le tracé de sentier de motoneige et de quad.

42. <u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

43. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

18-51

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19 h 45.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray

Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault Bruno Guilbault Maire